

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

Délibération : **2020-09- 64**
 OBJET : **COMMISSION D'APPELS D'OFFRE (CAO)**
 Nomenclature : **1.7.1**

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 29

Le vingt-huit septembre deux mille vingt à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Claude RINCE, Sylvie PERGELINE, Jean-Marc COLOMBAT, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Yvon LERAT, Florence CABRESIN, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Jérôme AMIAUD, Béatrice MIERMONT, Benjamin VACHET, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Pascal LAVEANT,
 Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT,

Rapporteur : Alain ROYER

L'article 22 du Code des marchés publics définit les règles de composition de la commission d'appel d'offres qui a un pouvoir décisionnel prépondérant dans l'attribution des marchés publics. La commission doit respecter strictement la représentation proportionnelle, et les séances doivent comporter le nombre exact de membres prévu par la loi.

La commission d'appel d'offres est composée de 5 membres titulaires, auxquels vient s'ajouter le Maire qui en est le Président de droit. Sont également nommés 5 membres suppléants, appelés à siéger, dans l'ordre de la liste, uniquement en cas d'empêchement des titulaires.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- DÉSIGNER par vote à bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Le scrutin donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés Treillières en action »	21
f. Nombre de suffrages exprimés « Nouvel R »	7

Liste des titulaires :

Catherine CADOU
Claude RINCE
Maïté BERAGNE
Pascal LAVEANT
Emmanuel RENOUX

Liste des suppléants :

Florence CABRESIN
Jean-Marc COLOMBAT
Isabelle GROLLEAU
Thierry GICQUEL
Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 septembre 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200928-2020-09-64-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020